



COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

Cinquante-sixième session du Conseil exécutif
UNESCO, Paris, 20 juin 2023

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORGANISATION DE LA SESSION**
 - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR
- 3. DISPOSITIONS PRISES POUR LA 32^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE**
[Article 12.2 du Règlement intérieur]
 - 3.1 DÉSIGNATION DES COMITÉS POUR LA DURÉE DE LA SESSION
 - 3.2 EXAMEN DES DEMANDES D'INSCRIPTION DE QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES
 - 3.3 EXAMEN DES PROPOSITIONS CONCERNANT LES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA DURÉE DE LA SESSION
 - 3.4 CALENDRIER DES TRAVAUX
- 4. DATES ET LIEU DE LA 57^e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF ET PROPOSITION CONCERNANT LES DATES ET LIEU DE LA 33^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE**
[Articles 4 et 19.2 du Règlement intérieur]
- 5. PROCESSUS DE CONSULTATION EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LISTE RESTREINTE DE CANDIDATS AU POSTE DE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA COI, À SOUMETTRE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'UNESCO (À HUIS CLOS¹)**
- 6. ADOPTION DU RAPPORT**
- 7. CLÔTURE**

¹ Les débats sur le point 5 relatif au processus de sélection du nouveau Secrétaire exécutif de la Commission se dérouleront lors d'une réunion à huis clos, conformément au document IOC/INF-1316 Rev. : « Consultation en vue de la nomination du Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO : Processus en vue de l'établissement d'une liste restreinte de candidats à soumettre à la Directrice générale de l'UNESCO ».